

être le principal organe de l'opinion publique qui défend le gouvernement du jour dans la province de Québec, recevait un patronage considérable du Grand-Tronc.

Cela explique peut-être en partie le silence de l'honorable monsieur; peut-être que non; je laisse l'honorable monsieur juge de la chose. Quand l'honneur du parlement a été attaqué par M. Hickson, qui, par ses agents, faisait passer une législation en contrebande au Sénat, quand cette législation fut passée d'une façon si subreptice et quand j'ai porté la question devant le parlement et que j'ai accusé le Grand Tronc d'une manière si sérieuse que le premier ministre a cru qu'il devait pour l'honneur du parlement du Canada, mettre une motion à l'ordre du jour pour abroger cette législation, avons-nous vu l'éloquent ministre de l'intérieur se lever pour dire qu'il ressentait l'insulte faite au parlement du Canada? Non, M. l'Orateur; l'honorable monsieur est resté silencieux en cette circonstance; il était probablement de son intérêt de le faire; je n'ai pas le moindre doute qu'il était de son intérêt de le faire.

Ce sont là deux ou trois exemples qui démontrent, je pense, que l'honorable monsieur, s'il désire comparer sa conduite publique en parlement à la mienne, pourrait très bien se dispenser de m'attaquer. Mon caractère public, en parlement, n'est pas comme celui de l'honorable monsieur. Je n'ai pas été subordonné, je n'ai pas désiré arriver au pouvoir en rampant comme l'honorable monsieur; je me suis efforcé de suivre une ligne de conduite qui commandait le respect du pays; je me suis efforcé d'exprimer mes opinions d'une façon indépendante et sans crainte; et je l'ai fait. Je n'ai pas peur de l'honorable monsieur—

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. MITCHELL: Ni de ceux qui sont à ma gauche et que l'on fait mouvoir au moyen d'une ficelle.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. MITCHELL: Ni de ceux de l'autre côté, lesquels m'attaquent fréquemment. Je n'ai peur ni des uns ni des autres.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. MITCHELL: J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. WHITE (Cardwell): Vous ne vous attendez pas, M. l'Orateur, à ce que je fasse une réponse sérieuse au discours de l'honorable monsieur. L'énoncé que j'ai fait était simplement celui-ci: c'est que l'honorable député, qui pose, dans ce débat, comme le gardien de l'honneur du parlement, comme un homme dont l'âme pure s'effraie à la seule idée qu'un membre du parlement se serve de sa position en parlement pour favoriser ses fins, n'était pas tout à fait innocent, et j'ai dit simplement qu'il s'était opposé au Grand-Tronc en parlement, et cela, d'une manière si violente, que, chaque fois qu'il lui arrivait de mentionner seulement les mots "Grand-Tronc," il provoquait les rires des deux côtés de la Chambre. On considérerait qu'il était nécessaire que l'honorable député s'opposât au Grand-Tronc, et j'ai dit qu'il était bien connu qu'il avait déclaré, non dans la Chambre, mais en dehors—et c'était là mon renseignement—que si M. Hickson voulait lui payer une somme de \$10,000 qu'il lui devait, d'après ce qu'il prétendait, pour services rendus lors de l'achat de l'embranchement de la Rivière-du-Loup par le gouvernement, il le tiendrait quitte.

M. MITCHELL: Ce n'est pas vrai.

M. WHITE (Cardwell): Je suis obligé en cette Chambre d'accepter cet énoncé. C'est le devoir d'un membre du gouvernement, et je le remplis sans discuter. Je dis seulement que je regrette que tant de gens se soient trompés en dehors du parlement à propos d'une question de ce genre. Naturellement leurs oreilles doivent les avoir trompés, puisque l'honorable monsieur le dit ici.

Quant à ses attaques, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y répondre; non pas que je crois que ses attaques ne

M. MITCHELL

méritent pas de réponse; car je regretterais de dire une chose qui impliquât un manque de respect envers lui; mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mêler à ce débat des questions de ce genre qui nous concernent personnellement. Quant à la lettre de M. Hickson, dont j'ai parlé, je dirai que je n'ai pas voté dans le sens de cette lettre, mais que j'ai voté contre.

M. BLAKE: Si l'honorable ministre ne pense qu'il n'est pas nécessaire de répondre à l'attaque de l'honorable député, je crois qu'il aurait dû réfléchir avant de faire l'attaque qui a provoqué la réplique de ce dernier. Je suis surpris de ce que le député de Northumberland soit provoqué par une attaque de l'honorable ministre. Il aurait dû se rappeler le code de morale politique de l'honorable monsieur, et songer que, ce soir, les exigences politiques sont très impérieuses.

M. MITCHELL: Je me lève pour donner une explication. L'honorable monsieur a renouvelé ses attaques contre moi en faisant un autre énoncé; en disant que j'avais déclaré que si M. Hickson...

M. L'ORATEUR: Il a accepté l'énoncé de l'honorable député.

M. MITCHELL: Non; mais j'ai le droit—

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre.

M. MITCHELL: Il n'est pas juste que l'on cherche à m'empêcher de m'expliquer. Il a profité de sa réplique pour faire, à mon sujet, un nouvel énoncé qui n'est pas vrai. Je n'ai jamais rien dit de semblable. Je n'ai dit cela nulle part. Ce que j'ai dit, c'est que M. Hickson m'avait fait perdre \$10,000, et je le répète; je répète qu'il m'a trompé. Ce que j'aurais pu faire, s'il avait agi honnêtement, c'est une toute autre chose.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. MITCHELL: Eh bien, toujours est-il que c'est la vérité.

M. L'ORATEUR: La question a trait à la motion d'ajournement du débat.

M. WATSON: J'aimerais à profiter de la circonstance pour expliquer pourquoi j'ai l'intention de voter pour l'amendement. Quelques-uns des membres de la droite semblent croire qu'il est très étrange que je suive cette ligne de conduite, que je crois la seule propre à procurer des avantages aux habitants de la partie du pays que doit traverser ce chemin. Le député de Perth-Nord (M. Hesson) a semblé croire qu'il était très étrange que je suivisse cette ligne de conduite; et il a cité le docteur Harrison, le député de Minnedosa à la Chambre locale, comme une autorité au sujet des besoins du peuple de cette partie du pays. J'attire l'attention sur le fait que le docteur Harrison, qui, d'après ce que pense l'honorable député, connaît les intérêts des habitants de cette région, et qui doit avoir ces intérêts à cœur, car ce chemin traverse sa propriété, j'attire, dis-je, l'attention sur le fait que le docteur Harrison est celui qui a appuyé la résolution que j'ai lue avant six heures et dans laquelle il est déclaré ceci:

Cette Chambre exprime l'espoir qu'à moins que les porteurs actuels de la concession de terres ne convainquent demain la compagnie du chemin de fer, le comité conseillera l'annulation sommaire de l'arrêté du conseil qui a été passé en leur faveur.

Or, vu la confiance que l'honorable monsieur repose dans le docteur Harrison comme représentant autorisé de cette partie du pays, vu que c'est la résolution du docteur Harrison et que c'est son désir, comme il est sur les lieux, que la concession faite à la ligne de M. Beaty soit amendée, je pense que l'honorable monsieur votera comme moi, c'est-à-dire, pour l'amendement.

M. HESSON: L'honorable monsieur me permettra de le corriger. J'ai dit que le docteur Harrison était le chef d'une députation qui est venue ici l'année dernière pour aider à